

*L'ITA, une expertise en formation  
agroalimentaire au Québec*

**MÉMOIRE**  
dans le cadre du  
**FORUM SUR L'AVENIR DE  
L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL**



Campus de  
La Pocatière

Campus de  
Saint-Hyacinthe

Campus Macdonald  
de l'Université McGill  
(Centre de formation associé)

## INTRODUCTION

**L**a direction de l'Institut de technologie agroalimentaire désire remercier le ministre de l'Éducation, qui lui donne l'occasion de présenter sa vision de l'enseignement collégial et la place de ce dernier dans l'ensemble de la formation agroalimentaire au Québec.

Notre secteur d'activité a saisi, il y a déjà bien longtemps, que sa croissance est intimement liée au développement de sa main-d'œuvre. En conséquence, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), auquel notre établissement est rattaché, a toujours assuré une présence active en éducation par l'administration d'établissements de formation. Cette préoccupation est d'ailleurs inscrite dans sa Loi constitutive.

Le Ministère a procédé récemment à une réorganisation administrative de ses établissements pour se doter d'un centre intégré de formation collégiale : l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA). C'est en effet à notre établissement, qui compte la plus importante concentration d'étudiants et d'étudiantes en agroalimentaire au Québec, qu'a été confié le mandat ministériel d'assurer le développement de la main-d'œuvre du secteur agroalimentaire.

L'ITA s'inscrit dans le prolongement des établissements qui ont contribué au développement de l'activité agroalimentaire au Québec depuis plus d'un siècle et qui ont, depuis 1962, centré leurs interventions en formation technique pour intégrer par la suite le réseau de l'enseignement collégial.

D'entrée de jeu, notre réflexion sur l'avenir de l'enseignement collégial portera moins sur nos structures que sur l'aptitude maintes fois renouvelée de notre organisation à répondre adéquatement aux aspirations des personnes qui optent pour une carrière en agroalimentaire et sur la capacité du réseau collégial à s'ajuster, tant au plan quantitatif que qualitatif, aux besoins de main-d'œuvre compétente signalés par les entreprises agroalimentaires.

Avant d'aborder les thèmes de la consultation, nous avons cru bon de rappeler, dans une courte présentation, l'importance de notre secteur d'activité économique, de la place que la formation a toujours occupée pour appuyer son développement et enfin, de vous faire la description des activités de l'Institut de technologie agroalimentaire.

# PRÉSENTATION



## **1. LA PLACE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE DANS L'ÉCONOMIE QUÉBÉCOISE**

Depuis la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, l'agriculture québécoise est passée de l'économie de subsistance qui la caractérisait à une économie de marché, une tendance qui ne cesse de se confirmer depuis avec la mondialisation des échanges et des économies.

En conséquence, l'agriculture occupe aujourd'hui une place de choix dans l'économie du Québec. Les vocables pour la désigner ont évolué au rythme de son développement et de sa diversification : d'agriculture, on est passé au concept d'activité agroalimentaire afin d'englober la transformation et la distribution alimentaires. On la désigne également à l'occasion sous le vocable d'industrie bioalimentaire pour englober les activités associées aux pêches et à la biotechnologie.

Les dernières données disponibles<sup>1</sup> situaient en 2002 à 14 G\$ la valeur de l'activité agroalimentaire dans l'économie du Québec, soit 7 % de son produit intérieur brut (PIB). Elle fournissait du travail à 437 952 personnes, ce qui représente 12,2 % des emplois, soit un emploi sur huit. Ses exportations de 3,5 G\$ représentaient 5,2 % de l'ensemble des exportations québécoises.

L'industrie agroalimentaire génère d'importantes activités dans toutes les régions du Québec; elle constitue de plus le tout premier secteur manufacturier, tant en valeur qu'en nombre d'emplois. La croissance économique du Québec, et de ses régions par le fait même, est intimement liée à celle de ses entreprises; à son tour, l'essor des entreprises est indissociable de l'amélioration du savoir. Si, par l'élargissement de ses connaissances et le développement de ses compétences, la travailleuse ou le travailleur est davantage en mesure de s'adapter à un environnement de plus en plus changeant et complexe, l'entreprise qui l'embauche en sortira gagnante.

Bien que le développement des compétences ne soit pas la seule cause de l'amélioration de la productivité, on observe invariablement des retombées positives, à moyen et à long termes, pour les entreprises qui investissent dans la formation, soit par le recrutement d'une main-d'œuvre formée, soit par le perfectionnement du personnel, soit encore par la combinaison de ces deux actions.

Plus près de nous, de récents résultats de recherches<sup>2</sup> montrent clairement que dans les entreprises à forte croissance, notamment dans les PME les plus florissantes, l'investissement dans les ressources humaines est un des éléments déclencheurs de l'accélération de leur croissance. Le développement du capital humain des entreprises est un facteur tout aussi déterminant que l'introduction des technologies et le renouvellement des équipements pour l'amélioration de la compétitivité et de la productivité.

---

<sup>1</sup> MAPAQ, *L'indicateur économique de l'industrie bioalimentaire du Québec – Structure, Croissance et Performance*, Édition 2003

<sup>2</sup> Institut de recherche sur les PME, *La PME « apprenante » - Information, connaissance, interaction, intelligence*, juin 2000

Nul ne peut contester aujourd'hui le rôle essentiel du savoir, de la recherche et du développement pour la prise de décisions, l'avancement technologique et l'amélioration de la production. La formation est devenue, pour de nombreux pays occidentaux, la solution stratégique afin de maintenir la compétitivité des entreprises face à la concurrence de pays à économie émergente.

## **2. RAPPEL HISTORIQUE DE LA FORMATION AGROALIMENTAIRE**

Dans le contexte du début de l'industrialisation et de la progression de l'urbanisation, c'est à l'instigation des communautés religieuses que se multiplièrent les écoles d'agriculture pour les garçons et les instituts d'enseignement ménager pour les filles. C'est dans l'esprit de cette époque que furent créées, en 1859, la première école permanente d'agriculture de langue française en Amérique à Sainte-Anne-de-la-Pocatière et en 1898, l'école de laiterie de Saint-Hyacinthe.

Plus tard, au début du XX<sup>e</sup> siècle, c'est l'État qui prit en charge l'enseignement spécialisé susceptible de soutenir le développement de la vocation agricole du Québec. Un réseau d'une vingtaine d'écoles moyennes d'agriculture fut ainsi mis en place, sous la responsabilité du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation.

Le même ministère présida, en 1962, à la naissance des instituts de technologie agricole : l'un à La Pocatière, dans le prolongement de la faculté d'agronomie de l'Université Laval, l'autre à Saint-Hyacinthe, dans le prolongement de l'école de laiterie. Ce nouvel ordre d'enseignement, entre la formation agronomique universitaire et la formation professionnelle des écoles moyennes d'agriculture, allait permettre l'émergence d'une profession intermédiaire entre l'agronome et l'agriculteur et dont le rôle allait faciliter l'intégration en agriculture des développements techniques en vue d'améliorer la productivité et la rentabilité des entreprises.

À peu près au même moment, le ministère de l'Éducation du Québec fut créé et à partir de là, deux réseaux furent implantés, l'un de polyvalentes et l'autre de collèges d'enseignement général et professionnel avec comme mandat de développer, sur l'ensemble du territoire québécois, la formation professionnelle dans le cas du premier et la formation technique dans le cas du second.

C'est dans ce contexte que les ITA sont devenus et sont demeurés des écoles d'ordre technique, spécialisées en agriculture et en agroalimentaire et c'est à partir de 1976 que ces établissements ont sanctionné la réussite de leurs étudiantes et de leurs étudiants par le diplôme d'études collégiales délivré par le ministre de l'Éducation, en plus du diplôme de l'Institut délivré par le ministre de l'Agriculture.

La formation professionnelle est devenue graduellement l'apanage des commissions scolaires. Aujourd'hui, une vingtaine de centres de formation professionnelle, relevant de celles-ci et dispersés en région, offrent un large éventail de programmes destinés à former des ouvrières et des ouvriers spécialisés pour les entreprises agroalimentaires.

De la même façon, plusieurs programmes de formation technique ont été progressivement déployés dans les cégeps : neuf collèges offrent aujourd'hui des programmes spécifiques à l'agroalimentaire. Des huit programmes exclusifs aux ITA en 1976, seulement trois le sont toujours aujourd'hui. Ce déploiement de programmes a permis d'améliorer l'accessibilité aux études supérieures en agroalimentaire, l'un des objectifs majeurs de l'implantation des cégeps.

Néanmoins, depuis plus de 40 ans, les établissements de formation du MAPAQ sont toujours demeurés des écoles spécialisées et constituent, au Québec, le plus important réseau d'enseignement technique en agroalimentaire; c'est là leur particularité.

### 3. L'INSTITUT DE TECHNOLOGIE AGROALIMENTAIRE

Au printemps 2003, le MAPAQ réaffirmait son leadership en matière de formation agroalimentaire en créant l'Institut de technologie agroalimentaire, une entité regroupant les établissements de La Pocatière et de Saint-Hyacinthe et associant le collège Macdonald de l'Université McGill, que le MAPAQ subventionne depuis 30 ans pour la formation agricole de la clientèle anglophone.

Mentionnons quelques éléments de contexte qui expliquent et qui justifient cette réorganisation administrative :

- ⇒ l'engagement du MAPAQ dans sa mission d'influencer et de soutenir la croissance de l'industrie bioalimentaire québécoise dans une perspective de développement durable;
- ⇒ les besoins de main-d'œuvre compétente pour permettre aux entreprises agroalimentaires de contribuer à la croissance économique du Québec;
- ⇒ la diminution des effectifs étudiants dans les programmes de formation spécifiques de l'agroalimentaire résultant du faible taux de natalité;
- ⇒ le souci d'utiliser de façon optimale les ressources humaines et matérielles au moment où les interventions gouvernementales sont remises en cause.

Lorsque le MAPAQ a mis l'Institut sur pied, il l'a investi d'une mission : contribuer à former des ressources humaines compétentes et en favoriser la disponibilité pour appuyer le développement des entreprises du secteur bioalimentaire. Pour y arriver, l'ITA compte poursuivre ses engagements en matière de formation initiale, de formation continue, de coopération internationale, d'innovation technologique et de veille sectorielle. Un plan d'affaires vient appuyer cette récente réorganisation de la formation au sein du Ministère.

Mais il y a plus, car en lui donnant la force d'un réseau, le MAPAQ a voulu que l'Institut devienne un centre d'expertise en agroalimentaire, un lieu de maillage et de concertation où se juxtaposent et s'associent la formation spécialisée, la recherche appliquée, le transfert de technologie et la diffusion de l'information. L'objectif visé par la création d'un tel centre d'expertise est de constituer un regroupement de ressources et une synergie primordiale au développement de savoir, de compétences et de technologies. Nous croyons qu'en regroupant une masse critique de spécialistes dans un environnement propice, ces derniers seront en mesure de proposer des solutions aux problèmes qui font obstacle à la croissance de l'industrie bioalimentaire. Mentionnons à titre d'exemples, l'agroenvironnement, l'agriculture biologique, la sécurité alimentaire, les changements technologiques, la transformation alimentaire, etc.

Une telle concentration d'expertise permet à l'Institut d'exercer son leadership en matière de formation agroalimentaire de différentes façons : en offrant de la formation dans des programmes techniques de l'ordre collégial; par de fréquentes interventions de formation sur mesure dans les entreprises, particulièrement les entreprises horticoles et celles de transformation alimentaire, afin d'assurer le perfectionnement de leur main-d'œuvre; par la coopération internationale, en réalisant des activités qui favorisent l'ouverture sur le monde et l'échange de savoir-faire; par l'établissement d'alliances avec d'autres établissements de formation, en les associant pour qu'ils soutiennent dans leur milieu respectif, la croissance de l'activité bioalimentaire.

En résumé, l'Institut de technologie agroalimentaire, c'est :

- ⇒ un réseau de trois centres de formation spécialisée dont le budget annuel atteint près de 20 M\$;
- ⇒ plus de 300 personnes qui se consacrent au développement des compétences dans de multiples domaines d'expertise;
- ⇒ une offre de formation dans sept programmes techniques spécialisés et plus de 1 000 étudiantes et étudiants annuellement, soit près de 70 % des inscrits dans les programmes de formation initiale spécifiques au secteur agroalimentaire;
- ⇒ plus de 9 000 diplômés de niveau technique depuis 1965;
- ⇒ un taux de diplomation généralement supérieur à la moyenne provinciale (55 % des inscrits à l'automne 1997 obtenaient leur diplôme au terme de la durée prévue des études [3 ans] comparativement à 33,1 %<sup>3</sup> des inscrits dans l'ensemble des programmes techniques des cégeps);
- ⇒ un taux de placement avoisinant 100 %;
- ⇒ des activités de formation continue totalisant près de 9 000 heures par année et auxquelles participent 4 000 personnes;
- ⇒ un savoir-faire en matière de formation agroalimentaire reconnu dans plus de 25 pays d'Afrique, d'Amérique latine, d'Asie et d'Europe;
- ⇒ des infrastructures imposantes : fermes-écoles, usines de transformation laitière et alimentaire, jardins pédagogiques, centres de compostage, complexes serricoles, etc.;
- ⇒ de récents investissements totalisant près de 20 M\$ depuis 2002-2003 pour la mise à niveau des infrastructures et le renouvellement des équipements.

---

<sup>3</sup> MEQ, DGER, Système Chesco, version 2003.

# LES THÈMES DE LA CONSULTATION



## **Thème 1 : « Le modèle de l'enseignement collégial québécois »**

Il convient de rappeler que l'ITA est un établissement d'enseignement collégial public soumis au Règlement sur le régime des études collégiales, tout comme un cégep. Toutefois, l'ITA se démarque de diverses façons. D'abord, l'Institut est une école qui relève d'un ministère sectoriel à vocation économique, en l'occurrence, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ). Sans statut juridique particulier, l'Institut est en fait une direction générale à part entière de ce ministère. Il n'a pas de conseil d'administration et son directeur général relève d'un sous-ministre adjoint. La gestion de ses ressources humaines, matérielles et financières est régie par des lois et des règlements du domaine public. Par conséquent, ses employés détiennent un statut de fonctionnaire en vertu de la Loi sur la fonction publique.

La vocation de l'ITA est sectorielle – l'agroalimentaire – et nationale, puisque le MAPAQ lui a confié le mandat ministériel de voir au développement des ressources humaines de son secteur. L'ITA a aussi la particularité d'avoir un ancrage dans deux importantes régions agroalimentaires du Québec, soit la Montérégie et le Bas-Saint-Laurent. Qui plus est, le partenariat avec l'Université McGill pour l'enseignement technique aux anglophones au campus Macdonald complète ce réseau de centres d'expertise et de référence qu'est l'ITA. Il s'agit en fait d'un modèle original qui s'est développé tout au long de l'histoire de l'enseignement agricole du Québec.

L'industrie agroalimentaire exerce une influence sur l'Institut, une influence d'ailleurs activement recherchée. En effet, afin de pouvoir ajuster rapidement ses programmes aux besoins des entreprises, l'ITA a instauré pour chacun d'eux des comités école-industrie. Deux fois l'an, les leaders d'un domaine donné s'y rencontrent pour discuter de toutes les questions relatives au programme qui les concernent. Ils profitent également de ces occasions pour déterminer les besoins de perfectionnement de la main-d'œuvre dans les entreprises de leur secteur. La particularité de ces comités est de rassembler des personnes, notamment des chefs d'entreprise, ayant des préoccupations communes concernant les compétences requises dans leur champ d'activité. Enfin, un comité école-industrie institutionnel chapeaute le tout et s'assure, par une vue d'ensemble, de l'adéquation entre les activités de l'Institut et les besoins de tout le secteur agroalimentaire. Voilà, succinctement, le modèle particulier de l'ITA.

Notre modèle aura permis, au fil des ans, le développement d'un fort sentiment d'appartenance chez les étudiantes et les étudiants provenant de tous les coins du Québec. Actifs dans toutes les sphères d'activités de l'agroalimentaire dans leurs régions d'origine pour la grande majorité d'entre eux, les diplômés sont très attachés à leur *alma mater*. Leur présence aux grands événements annuels, aux nombreuses réunions d'anciens élèves ou encore aux comités école-industrie, témoigne largement de cet attachement institutionnel. Le réseau de contacts établis grâce à l'ITA constitue donc une vaste toile d'envergure nationale où le sentiment d'appartenance est bien développé et où les références communes sont nombreuses.

Par ailleurs, en raison de son expertise et de ses infrastructures, l'ITA est souvent sollicité à titre de partenaire privilégié pour participer aux activités d'enseignement, de recherche et de développement des établissements de formation qui interviennent en aval et en amont.

Ainsi, l'Institut offre des programmes de formation professionnelle, grâce à une entente avec des commissions scolaires qui bénéficient des autorisations ministérielles pour l'enseignement de ces programmes. L'Institut agit alors en sous-traitance et s'adapte à un régime pédagogique ainsi qu'à des conditions d'embauche spécifiques. Mentionnons que l'environnement de l'ITA, avec sa concentration de ressources humaines et physiques spécialisées, procure un contexte d'apprentissage particulièrement stimulant pour cette clientèle. À cet égard, nous croyons qu'un rapprochement de la formation professionnelle et de la formation technique ne peut être que bénéfique aux étudiantes et aux étudiants, comme à tout le secteur agroalimentaire.

De même, et dans une perspective de continuum de formation, des liens particuliers avec les universités offrant de la formation dans le domaine se sont développés au cours des dernières années. L'ITA se trouve donc au milieu d'un système éducatif où, croyons-nous, il y a place pour une consolidation des forces qui ne peut être qu'avantageuse pour un secteur sans cesse à la recherche d'une main-d'œuvre qualifiée, prête à relever les grands défis de l'heure et ceux à venir.

En conséquence, nous croyons aussi qu'en raison de son expertise technique et pédagogique en agroalimentaire, l'ITA pourrait :

- ⇒ assumer davantage de responsabilités dans la définition de normes nationales en matière de formation agroalimentaire (établissement des programmes de formation professionnelle et technique, définition de leurs composantes, délivrance des diplômes, etc.);
- ⇒ jouer un rôle prépondérant dans la régulation de l'offre régionale et nationale des programmes de formation professionnelle et technique dans le domaine agroalimentaire (harmonisation des programmes, répartition, etc.);
- ⇒ soutenir, grâce à des modes d'intervention nouveaux et adaptés (téléconférences, formation en ligne, etc.), des établissements d'enseignement qui offrent des programmes de formation spécialisée en agroalimentaire.

## **Thème 2 : « Le cheminement des étudiantes et des étudiants »**

Rappelons que l'ITA est assujéti, comme les autres établissements de formation technique, au Règlement sur le régime des études collégiales, lequel « balise » les conditions d'admission des étudiantes et des étudiants, l'administration des programmes, l'évaluation et la sanction des études.

À la suite de la réforme de l'enseignement collégial en 1993, l'ITA a rapidement adopté les modifications proposées en adoptant l'approche par compétences et l'approche programme.

Sans y voir de lien de causalité, soulignons que le taux d'obtention d'un diplôme technique à l'ITA, comme nous l'avons mentionné précédemment, se démarque généralement de la moyenne provinciale. Cette performance n'est pas l'effet du hasard : la concentration d'une solide expertise conjuguée à des installations et à des équipements appropriés créent un environnement stimulant, propice à l'apprentissage et à la réussite.

En ce qui a trait à la formation générale, nous croyons qu'il s'agit là d'une composante essentielle de tout programme de formation au collégial. C'est en effet en favorisant un meilleur arrimage de la formation générale et de la formation technique que l'on peut assurer la transmission d'un fonds culturel commun, l'acquisition et l'approfondissement d'habiletés génériques de même que le développement d'attitudes souhaitables chez les étudiantes et les étudiants. Les compétences développées par la formation générale contribuent ainsi à la formation globale de la personne, lui permettant d'interagir tant dans son environnement professionnel que dans la société.

Soulignons que des efforts particuliers sont déployés à l'ITA pour que la formation générale tienne compte de la réalité du secteur agroalimentaire et qu'elle intègre les préoccupations qui l'animent.

La délicate question de la reconnaissance des acquis d'expérience pose des difficultés particulières relatives au cheminement scolaire de l'étudiant. Cette reconnaissance peut constituer une source de motivation à entreprendre ou à poursuivre un programme d'études en agroalimentaire; la non-reconnaissance pourrait bien avoir l'effet contraire.

L'ITA a notamment réalisé des travaux en ce sens, conjointement avec le Cégep de Lévis-Lauzon, et l'expérience pourrait être élargie à d'autres régions. Il faudra un financement adéquat pour mener à terme une telle opération et faciliter l'accès à la formation manquante. Une telle mesure contribuerait à rehausser le niveau de compétence des personnes qui œuvrent en agriculture et en agroalimentaire, où le Québec accuse un retard dans certaines catégories de main-d'œuvre en comparaison des autres provinces canadiennes.<sup>4</sup>

---

<sup>4</sup> Secrétariat de suivi du Forum des décideurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, Plan d'action des groupes de travail, novembre 1998.

Sur la question de l'harmonisation entre les ordres d'enseignement, nous avons pu observer des efforts louables de commissions scolaires et de cégeps pour faciliter le cheminement des élèves entre la formation professionnelle (DEP) et la formation technique (DEC). Ces initiatives se sont heurtées à d'innombrables difficultés et les résultats sont mitigés. Malgré cela, l'arrimage doit constituer une avenue à privilégier parce qu'avantageuse, motivante et rentable, tant pour les personnes que pour les établissements de formation.

En ce qui a trait à l'harmonisation entre la formation technique et la formation universitaire, des occasions sont à saisir. Ainsi, l'ITA a convenu avec le milieu universitaire de passerelles DEC-BAC pour certains programmes techniques. Nous croyons que le fait d'inscrire ces programmes dans un continuum de formation, dans un cheminement harmonisé entre les ordres d'enseignement, constitue maintenant une tendance lourde à laquelle les établissements doivent souscrire. Ainsi, les étudiantes et les étudiants seront davantage motivés à persévérer dans leur cheminement scolaire.

En ce qui a trait à l'administration des programmes, nous sommes d'avis qu'un assouplissement des règles est nécessaire. Ainsi, la durée des programmes de formation technique pourrait varier en fonction des compétences attendues sur le marché du travail. À titre d'exemple, dans le secteur de l'agroenvironnement où la réglementation et les technologies sont très présentes, une quatrième année pourrait être justifiée. Toutefois, pour éviter les disparités entre collèges, nous préférons que cette question fasse elle aussi l'objet des consultations menées lors de la révision d'un programme technique et auxquelles les entreprises participent. Il en est de même du calendrier scolaire, dont l'élaboration devrait tenir compte du contexte particulier dans lequel les entreprises agroalimentaires évoluent (la « saisonnalité ») et de leurs attentes à l'égard de la main-d'œuvre.

En conséquence, nous recommandons :

- ⇒ que la formation générale soit maintenue comme composante de l'enseignement collégial dans les programmes techniques; la forme que prend cette composante pourrait évoluer dans la mesure où une perspective humaniste sera maintenue, laquelle préparera plus adéquatement les personnes à comprendre les grandes problématiques de l'heure afin de mieux s'intégrer dans leur futur environnement socioprofessionnel;
- ⇒ que la reconnaissance des acquis d'expérience soit tenue en haute considération car elle constitue une source de motivation pour entreprendre ou pour poursuivre une formation technique, et que les moyens appropriés y soient consentis;
- ⇒ que l'arrimage entre les ordres d'enseignement se poursuive, voire s'accélère, pour le bénéfice des étudiantes et des étudiants;
- ⇒ que l'administration des programmes et l'organisation de l'enseignement puissent se faire dans un cadre de fonctionnement plus souple, au bénéfice des étudiantes et des étudiants ainsi que des entreprises qui les intègrent à leurs activités.

### **Thème 3 : « La contribution des établissements d'enseignement collégial au développement du Québec et de ses régions »**

La mission de l'ITA est somme toute identique à celle décrite dans la Loi des collèges d'enseignement général et professionnel. Toutefois, par son rattachement administratif au MAPAQ, un ministère sectoriel qui, par ses politiques et ses programmes, contribue déjà au développement des régions, l'ITA est de surcroît investi, comme nous l'avons indiqué précédemment, d'une mission à la fois sectorielle et nationale : contribuer à former des ressources humaines compétentes et en favoriser la disponibilité pour appuyer le développement des entreprises agroalimentaires.

Déjà, deux régions sont bien desservies par la présence de nos campus et par la vaste expertise qui s'y trouve concentrée. La masse critique de personnes et d'entreprises ayant bénéficié des interventions de l'ITA a notamment contribué à doter Saint-Hyacinthe du statut de technopole agroalimentaire. De plus, le retour dans leurs régions d'origine d'une très grande majorité d'étudiantes et d'étudiants a, en conséquence, participé au développement de celles-ci. L'ITA offre donc un potentiel important qui pourrait être davantage mis à profit pour soutenir les régions dans le développement de leur industrie agroalimentaire.

Notre proposition n'est d'ailleurs pas improvisée, puisqu'elle s'inspire d'une contribution conjointe du MAPAQ, du MEQ et d'Emploi-Québec au Plan de soutien en formation agricole, lequel permet depuis bientôt vingt ans d'arrimer les besoins des entreprises agricoles avec l'offre de formation des établissements d'enseignement de chaque région du Québec.

Autre exemple du même ordre : le programme de formation « Hygiène et salubrité des aliments » développé par l'ITA permet de desservir l'ensemble des manipulateurs d'aliments du Québec depuis 1991, grâce, entre autres, au réseau des commissions scolaires.

La diminution des effectifs étudiants, particulièrement dans les programmes de formation technique en agroalimentaire, inquiète au plus haut point les autorités du MAPAQ car à moyen terme, c'est le développement futur des entreprises du secteur qui s'en trouve hypothéqué.

La contribution de l'ITA à ce chapitre pourrait prendre différentes formes, comme la formation à distance, les stages en entreprise, la reconnaissance des acquis, l'offre conjointe d'un programme, l'alternance de formation entre des campus, un partage entre établissements de la formation générale et de la formation spécifique en fonction des ressources, etc. Peu importent les moyens, dans la mesure où l'on saura faire preuve de créativité, l'accessibilité à la formation pourra être préservée.

Une autre forme de collaboration que l'ITA est disposée à établir est de contribuer, comme centre d'expertise, au perfectionnement des formateurs et des formatrices qui travaillent en formation professionnelle et technique dans les programmes spécifiques de l'agroalimentaire. En plus de ses ressources, l'ITA peut compter sur l'expertise du vaste réseau de conseillères et de conseillers du MAPAQ qui interviennent à l'échelle provinciale auprès des entreprises du secteur. L'objectif d'un tel centre est de rendre accessibles les plus récentes connaissances, les nouvelles applications technologiques et les résultats d'expérimentation, pour que les formateurs et les formatrices deviennent autant d'agents multiplicateurs dans leur milieu respectif. Une autre façon de soutenir le développement des régions.

En ce qui a trait au rapprochement de l'ITA avec l'université, déjà des partenariats sont en voie de réalisation en matière de formation et de transfert technologique. Les infrastructures et l'expertise des ressources de l'Institut pourraient sans doute être davantage mises à contribution dans une perspective d'utilisation optimale de celles-ci, d'arrimage entre les ordres d'enseignement et d'évolution rapide du savoir et des besoins du marché du travail. Des discussions exploratoires sont d'ailleurs en cours avec la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval.

Enfin, bien que l'ITA possède une expertise dans diverses sphères de l'agroalimentaire, qu'il contribue au développement du secteur et qu'il soit disposé à partager davantage cette expertise, il n'est pas admissible au statut de centre collégial de transfert technologique (CCTT); par le fait même, il n'a donc pas accès au financement du MEQ prévu à cette fin.

En résumé, l'ITA veut rendre son expertise davantage disponible pour maintenir ou pour développer une offre de formation de qualité au bénéfice des étudiantes et des étudiants, des entreprises et des régions.

En conséquence, nous recommandons :

- ⇒ que le ministère de l'Éducation considère, au même titre qu'un cégep, l'ITA comme étant un établissement public spécialisé en agroalimentaire dont l'expertise pourra être mise davantage à profit;
- ⇒ que le ministère de l'Éducation rende admissible l'ITA au statut de centre collégial de transfert technologique (CCTT) dans ses domaines d'expertise : production agricole, horticulture, transformation alimentaire, agroenvironnement, biotechnologie, etc.;
- ⇒ que le Québec se dote d'un centre de perfectionnement en agroalimentaire pour les formatrices et les formateurs de l'enseignement professionnel et technique, auquel centre l'ITA est disposé à contribuer.

## **Thème 4 : « Le financement de l'enseignement collégial »**

Comme l'Institut de technologie agroalimentaire est un établissement relevant d'un autre ministère que celui de l'Éducation, les paramètres de son financement sont quelque peu différents de ceux des cégeps. Comme nous l'avons signalé auparavant, le statut de l'Institut est celui d'une direction générale relevant d'un ministère sectoriel qui administre des programmes dont le budget fluctue en fonction de la situation économique du secteur, comme le remboursement de taxes pour les producteurs agricoles. Pour cette raison, son financement est davantage fixé sur la base historique de ses activités que sur la prestation de ses services et le nombre de ses inscriptions.

Néanmoins, l'Institut est un établissement public qui ne peut pas, malgré son statut, avoir accès aux mêmes avantages financiers que ses partenaires de la formation collégiale. Par exemple, l'ITA n'a pas accès aux sommes dévolues aux cégeps pour le développement des programmes conduisant aux attestations d'études collégiales ou encore aux budgets consentis aux établissements pour les soutenir dans la mise en place de l'alternance travail-études comme mode d'organisation pédagogique. Il en est de même de sa reconnaissance et du financement de ses activités de développement et de transfert technologique. En effet, l'ITA ne peut pas être reconnu à titre de Centre collégial de transfert technologique.

Il existe de ce fait une certaine iniquité à l'endroit des clientèles en agroalimentaire, d'autant plus que le savoir et la prospérité économique font partie des missions essentielles de l'État québécois<sup>5</sup>. Pour cette raison aussi, l'Institut devrait avoir accès au même financement que celui des cégeps pour le développement de ses activités.

En conséquence, nous recommandons :

- ⇒ que l'ITA soit reconnu comme étant un établissement collégial public et qu'en toute équité pour les clientèles qu'il dessert, il puisse avoir accès par un élargissement des critères d'admissibilité à des programmes de financement particuliers consentis aux cégeps par le MEQ.

---

<sup>5</sup> Secrétariat du Conseil du trésor, *Révision des structures de l'État et des programmes gouvernementaux dans le cadre de la réingénierie de l'État québécois*, juillet 2003

## CONCLUSION

Notre réflexion sur l'avenir de l'enseignement collégial est forcément teintée par nos préoccupations comme établissement d'enseignement rattaché à un ministère à vocation économique. En effet, le MAPAQ soutient, par ses interventions, les entreprises bioalimentaires afin qu'elles contribuent à la croissance du Québec. Or, pour y arriver, ces entreprises ont besoin d'une main-d'œuvre compétente en quantité suffisante, ce qui fait notamment consensus dans le milieu bioalimentaire.

C'est à ce moment que nos routes se croisent, puisque l'état des finances publiques et la tendance démographique exigent une remise en question de plus en plus rigoureuse de nos façons de faire. Cette conjoncture compromet également, à moyen terme, la disponibilité de main-d'œuvre compétente pour les entreprises, de même que la croissance du secteur agroalimentaire.

Conscient des enjeux, le MAPAQ a pour sa part posé un premier jalon : il a créé l'Institut de technologie agroalimentaire, constitué d'un réseau de trois campus qui, en unissant leur expertise et leurs ressources, contribueront davantage au développement d'une relève compétente. Les besoins font en sorte que l'isolement n'est plus acceptable.

La consultation sur l'avenir de l'enseignement collégial donne à l'ITA l'occasion de présenter le modèle d'intervention qu'il préconise pour préserver à la fois l'accessibilité à la formation en région et pour assurer des ressources humaines compétentes au secteur bioalimentaire. Nous entendons ainsi, comme établissement d'enseignement et centre d'expertise, contribuer davantage au développement de l'enseignement collégial en misant sur de nouvelles approches.